

Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation de Dijon Sud

du lundi 29 mars 2010 – 14h à Dijon

Le 29 mars 2010 s'est tenue à Dijon, sous la présidence de M. Alexander GRIMAUD, directeur du cabinet du préfet de la Côte d'Or, la réunion annuelle du Comité local d'information et de concertation (CLIC) des établissements classés Seveso seuil haut de la zone Dijon Sud : Dijon Céréales, Entrepôt Pétrolier de Dijon et Raffinerie du Midi.

Présents :

M. Alexander GRIMAUD, directeur du cabinet du préfet de la Côte d'Or

Mme Claude DARCIAUX, député-maire de Longvic

M. Pierre PRIBETICH, maire adjoint, Dijon

M. Louis LAURENT, maire adjoint, Chenôve

M. Jean Louis COPIN, directeur de la sécurité intérieure, préfecture de la Côte d'Or

Mme Alice PERREAUX, chef du bureau de la sécurité civile, préfecture de la Côte d'Or

M. Alexandre MERCIER, bureau de la sécurité civile, préfecture de la Côte d'Or

M. Jérôme THEUREL, SDIS 21

M. Dominique VANDERSPEETEN, responsable du groupe risques industriels Bourgogne, DREAL Bourgogne

M. Laurent STREIBIG, inspecteur au service prévention des risques, DREAL Bourgogne

M. Daniel TIMOTIJEVIC, chef de la subdivision risques technologiques de la Côte d'Or, DREAL Bourgogne

M. Michel CHAILLAS, chef du bureau planification et prévention des risques technologiques, DDT de la Côte d'Or

M. Christophe CHARTON, DDT de la Côte d'Or

Mme Céline TONOT, conseillère municipale, Longvic

Mme Muriel PRUDHOMME, urbaniste, ville de Longvic

Mme Céline JEANNIN, responsable environnement, ville de Longvic

Mme Véronique VACHER, COMADI

M. Guy JOUANNO, directeur d'exploitation, Dijon Céréales

M. Cyril MEURIOT, responsable QHSE, Dijon Céréales

M. Thierry ECOSSE, responsable plateforme, Dijon Céréales

M. Gregory HALIN, chef d'établissement, Entrepôt Pétrolier de Dijon

M. Sylviane MATHURINA, responsable logistique régionale, Entrepôt Pétrolier de Dijon

M. Jean François GRAVIER, chef d'établissement, Raffinerie du Midi

M. Henri BASTIDE, service QHSE, Raffinerie du Midi

M. Pierre GUILLE, président de l'association UFC Que Choisir 21

M. Patrice VOISIN, président de l'association Longvic Environnement

M. Bernard DELAULLE, association CLAPEN 21

Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB

ouverture de séance

M. le directeur du cabinet ouvre la réunion du CLIC dont l'ordre du jour comporte tout d'abord la présentation du rapport d'activité 2009 par les exploitants des entreprises, puis celle des inspections et actions menées par la DREAL, pour terminer par la présentation par la DREAL et la DDT des résultats des études de dangers de Raffinerie du Midi et Entrepôt Pétrolier de Dijon qui permettra d'engager les travaux de ces PPRT.

1/ Présentation du rapport d'activité 2009 par les exploitants

1.1/ Entrepôt Pétrolier de Dijon

M. HALIN présente ce point.

Les éléments clés du dépôt :

Superficie : 7 ha

9 personnes dont 7 opérateurs; 1 adjoint et 1 chef d'établissement

Produits stockés : 38 000 m³

Du carburant pour véhicules (essences et gazole)

Du fioul domestique pour chaudières, agriculteurs

Approvisionnement du dépôt par wagon citerne

Actions réalisées pour la prévention des risques

Formation et sensibilisation :

Formation et sensibilisation du personnel du site :

Extrait des formations suivies en 2009 par le personnel du site (9 personnes)

Type de formation	Nombre de stages réalisés
GESIP	
Recyclage Feux (RIF)	2
Stockage dépôt 2 ^{er} degré (SD2)	2
POI 1ères mesures d'urgence	1
DIVERS	
Recyclage Habilitation électrique	5
Secouristes	4
ADR	0
Sûreté	1

Pour information, tout le personnel est secouriste.

Formation et sensibilisation des intervenants extérieurs :

- Dialogues comportementaux de sécurité (72)
- Module vidéo d'accueil sécurité des entreprises extérieures (95)
- Module vidéo d'accueil sécurité des conducteurs (150)

Identification des dangers et évaluation des risques :

Risques industriels

- Révision de l'étude de dangers du site (novembre 2006)
- Compléments de l'étude de dangers (octobre - novembre 2009)

Environnement

- Révision de l'analyse environnementale de l'ensemble des activités et produits du site selon une nouvelle méthodologie (système informatisé mis en place)
- Certification ISO 14001 du système environnemental

Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation :

Éléments importants pour la sécurité (EIPS)

- Suivi réalisé au travers de fiches de surveillance
- Opérations de contrôle et maintenance réalisées par des entreprises extérieures en conformité avec les procédures

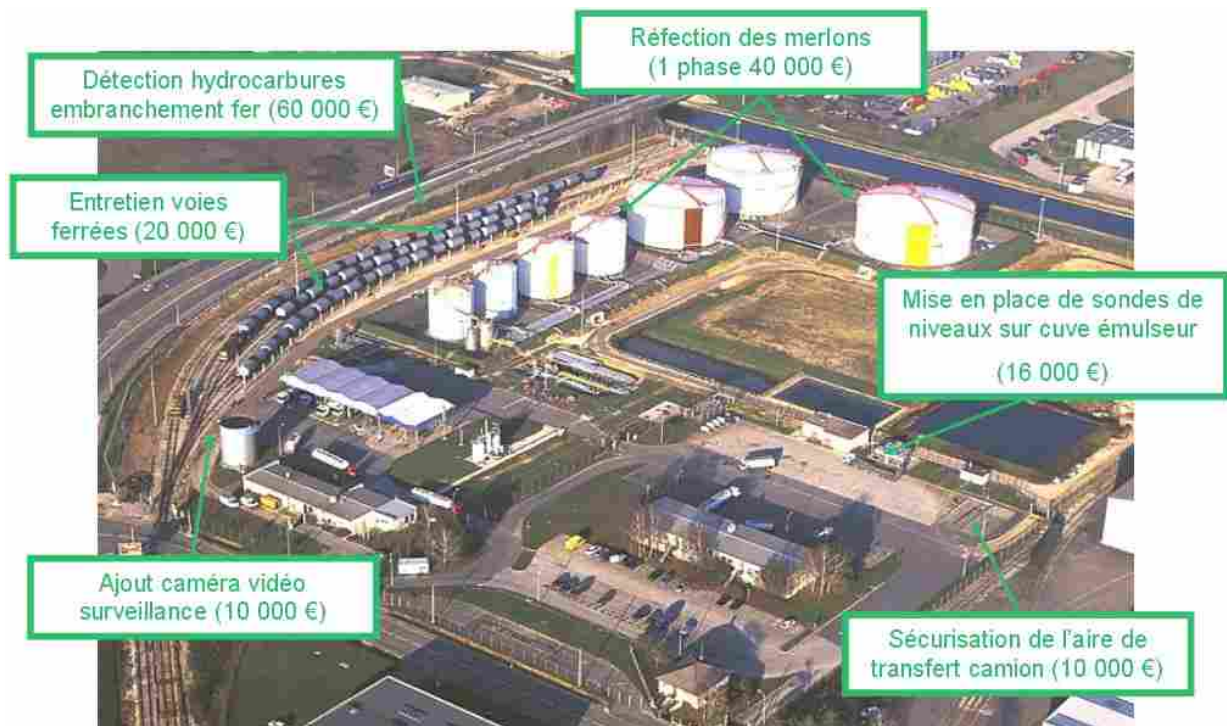
> Aucun dysfonctionnement constaté

Achat de biens et services

- Agrément et évaluation des entreprises extérieures

> L'application informatique OPALE a été suivie toute l'année 2009.

Principaux travaux pour l'année 2009 :



Quelques exemples de réalisations :

- Réfection des merlons de cuvettes : revêtement plastifié sur le merlon
- Passerelle de transfert camion
- Ajout caméra vidéo surveillance à l'entrée de l'embranchement avec la voie ferrée
- Ajout détection gaz embranchement FER : une barrière infrarouge et des détecteurs ponctuels. Tout échappement de gaz à l'extérieur du site est ainsi détecté.

Compte-rendu des incidents et accidents

Aucun événement de nature à porter atteinte à l'environnement du site

Au 29 mars 2010, l'établissement n'a connu aucun accident du travail depuis 334 jours

Aucun accident majeur recensé sur le dépôt

Aucun accident du travail avec arrêt de plus de 3 jours

1 accident du travail sans arrêt (personne blessée en passant son pied dans une plaque de béton – avril 2009)

Nombre de fiches d'événement émises pour 2009 : 53
 Nombre de conditions dangereuses/actes dangereux : 13
 Nombre de presque-accidents : 08
 Nombre de fiches d'évènements autres : 32

Remarque :

Les actes dangereux / conditions dangereuses : l'objectif est d'anticiper sur un éventuel accident en analysant de manière fine tous les points relevés lors d'inspections sur le site. Par exemple une plaque en béton fendillée sera classée en situation dangereuse : l'événement est signalé au groupe pour information des autres sites, et en parallèle la plaque est changée.

Faits marquants :

Talonnage d'une aiguille sur la voie lors de manœuvre SNCF : la SNCF a modifié ses procédures internes de manœuvre.

Compte-rendu des exercices d'alerte

Exercices mensuels :

Les 12 exercices mensuels prévus ont été réalisés :

- Feu de sous-cuvette
- Feu au poste de chargement des camions
- Feu à l'embranchement FER

> Pas de dysfonctionnement constaté

> Tout le personnel a participé aux exercices

Exercice annuel avec les sapeurs pompiers réalisé le 2 octobre 2009 :

Thème : «Deux wagons couchés, avec épandage de carburant dans le canal de Bourgogne »

Mise en œuvre coordonnée des moyens internes au dépôt avec les moyens externes des pompiers

Mise en place par les pompiers d'un barrage flottant en aval du dépôt

> Aucun dysfonctionnement n'a été constaté

Bilan du Système de gestion de la sécurité

Aucun accident notable ne s'est produit sur l'Entrepôt Pétrolier de Dijon.

Les conclusions des derniers audits internes et externes sont positives.

La revue de direction annuelle permet de s'assurer du bon avancement des plans d'actions.

> Le Système de gestion de la sécurité décliné sur l'Entrepôt Pétrolier de Dijon peut être qualifié de performant.

Programme pluriannuel de réduction des risques

Formation : poursuite du développement des modules de formation sur les EIPS

Principaux travaux programmés :

Rack aérien tuyauteries PCC (2009 - 2010) : 800 000 €

- Mise en place d'une installation éthanol : 1 700 000 €
- Réfection des bureaux : 80 000 €
- Remplacement du transformateur : 25 000 €
- Étanchéité de l'embranchement FER : 50 000 €
- Doublement des barrières du passage à niveau : 15 000 €

M. GRIMAUD signale que l'Entrepôt Pétrolier de Dijon fera l'objet d'un exercice PPI en 2010.

1.2/ Raffinerie du Midi

M. BASTIDE présente ce point.

Système de gestion de la sécurité (SGS)

Le système de gestion de la sécurité est intégré dans le système de gestion global de l'établissement et répond à l'arrêté du 10 mai 2000 :

- Formation et habilitation des personnels
- Documentation (procédures, instructions ...) pour la maîtrise des opérations
- Enregistrement des événements (internes et externes) et analyse : alimentation du retour d'expérience
- Contrôles du respect des procédures et consignes :
 - Personnel Raffinerie du Midi
 - Société de gardiennage
 - Intervenants extérieurs
 - Chauffeurs

Bilan du SGS :

- Réalisation de 100 % des contrôles et de la maintenance des Éléments importants pour la sécurité (EIPS)
- Réalisation de 100 % du programme de formation concernant la sécurité
- Réalisation de 12 exercices de mise en œuvre du POI dont 1 exercice avec les pompiers
- Poursuite des visites de sécurité concernant les chauffeurs, les entreprises extérieures (87 en 2009, 81 en 2008 et 38 en 2007)
- Bilan de l'audit SGS 2009 : pas de non-conformité par rapport au référentiel

Exercice avec les services de secours : octobre 2009

Thème : simulation de feu de l'unité de récupération des vapeurs

- Essai déclenchement POI par Raffinerie du Midi
- Simulation de défaillance d'équipements

Accueil des sapeurs pompiers

Mise en œuvre de moyens de substitution efficaces

Pompage à partir de l'Ouche opérationnel

Principales conclusions

- Exercice POI concluant
- Amélioration de l'accueil des secours extérieurs (retour d'expérience exercice 2008)
- Réalimentation en eau depuis l'Ouche efficace

Prévention des risques : actions réalisées

Travaux :

- Opération décennale du bac 31 : 170 000 €
- Contrôle du collecteur vapeur URV : 20 000 €
- Peinture de canalisations produit : 25 000 €
- Réfection réseaux de collecte des eaux : 60 000 €

Organisation :

- Réalisation de visites de sécurité :
 - Entreprises extérieures et personnel Raffinerie du Midi : 35
 - Chauffeurs : 52

Évaluation des risques :

- Remise de compléments de l'étude de dangers
- Remise d'une étude de réduction des risques à la source

Incidents et Accidents

En 2009, 2 événements ont été enregistrés :

1.1.1/ Lors de travaux de peinture, un intervenant a été blessé par un flexible d'air comprimé.

Conséquence : accident de gravité faible sans arrêt de travail.

Causes identifiées : le flexible s'est détaché en raison de la rupture d'un raccord.

Actions correctives et préventives menées :

- Changement du raccord
- Mise en place d'un dispositif « anti-fouet » prévenant ce type d'incident
- Retour d'expérience pour l'ensemble des dépôts Raffinerie du Midi pour exiger la mise en place de ces dispositifs lors de travaux de ce type : voir fiche ci-dessous.

RETOUR D'EXPERIENCE

RM / DPC / DPO / GPHS / EPM

Accident de Travail
Blessure suite à un arrachement de flexible d'air comprimé

Description des faits :
Lors d'une opération de sablage de bac, un raccord d'air a cédé, le flexible sous pression est allé fouetter la jambe d'un intervenant de la société de peinture provoquant une blessure.

Conséquences :
Accident de travail sans arrêt mais nécessitant des soins (3 points de suture).

Analyse des causes :
Le flexible libéré par la rupture du raccord est parti avec une vitesse importante due à la pression d'air.
La personne se trouvant à proximité a été touchée par la partie libre du flexible.

MESURES POUR EVITER DE TELS ACCIDENTS

- **Les dispositifs anti-fouettement doivent être imposés lors des travaux utilisant de l'air comprimé (peinture et sablage notamment).**
- **Ces éléments de sécurité seront exigés dans les CCSP, mais il conviendra de vérifier leur mise en place et leur état lors des visites de sécurité chantier notamment.**

Câble anti-fouet monté sur flexible à arrimer sur un point fixe.





Autre exemple de dispositif anti-fouet

1.1.2/ Lors d'une période orageuse, le détecteur d'orage a généré une alerte dont l'objectif est de permettre l'arrêt des installations et de protéger les chauffeurs des effets de la foudre. Les effets indirects de la foudre tombée à proximité ont provoqué des pannes d'équipements électriques.

Conséquence : indisponibilité de certains éléments d'exploitation et de détecteurs

Cause : effets indirects de la foudre (surtension remontée par réseau électrique)

Action corrective et préventive menée :

- Mise en place de moyens de substitution et de consignes temporaires avant réparations définitives
- Diagnostic de l'installation foudre par un organisme agréé
- Ré-examen de l'analyse des risques foudre et étude technique prenant en compte le retour d'expérience de l'incident relatif aux effets indirects de la foudre

Programme de réduction des risques

Investissements liés à la sécurité en 2010 :

- Opération décennale bac 32,
- Opération décennale bac 50,
- Opération décennale bac A : Total 500 000 €
- Sécurisation périmétrique : 215 000 €
- Peinture de bac 31 : 90 000 €
- Réfection voirie pompiers : 20 000 €

L'étude des dangers du dépôt mise à jour a été complétée à la suite des remarques de administration.

En parallèle de l'étude de dangers : étude de réduction des risques à la source avec proposition de mise en place d'une mesure de réduction des risques.

Étude de réduction des risques à la source :

Plusieurs scénarios ont été étudiés, une analyse détaillée des risques du projet a été effectuée par un cabinet d'expert et transmise à l'inspection des installations classées. Elle définit des changements à effectuer et des bénéfices pour l'environnement du dépôt. Cette étude prend en compte les effets directs et indirects de la foudre (voir incident ci-dessus).

Cette proposition transmise à l'administration est à l'instruction. Sa mise en œuvre nécessite une révision de l'aménagement du site et une révision des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant et réglementant le site.

1.3/ Dijon Céréales

MM. MEURIOT et ECOSSE présentent ce point.

En terme de produits, d'activité et d'extension, le site n'a pas évolué depuis le dernier CLIC.

Description des travaux	Coût HT
Entretien du groupe motopompe	1.000 €
Asservissement automatique des vannes (après chaque essai du groupe motopompe, il est impossible de laisser la vanne fermer)	1.000 €
Remplacement d'un vérin d'exutoire	1578 €
Remplacement RIA couloir phytosanitaire 04/08/2009	2000 €
Remplacement de l'automate commandant l'ouverture et la fermeture des portes coupe-feu	3.000 €
Amélioration du marquage au sol dans les zones de stockage	2.600 €
Création de nouvelles zones de stockage sur racks	6.000 €
TOTAL	17 178 €

Etude et Contrôle :

Description des travaux	Coût HT
Maintenance alarme incendie + détection gaz chaufferie	3.013 €
Contrôle des installations électriques	2.300 €
Contrôle d'étanchéité des bassins de rétention	1.850 €
Contrôle des eaux souterraines et pluviales	5.640 €
Contrôle séparateurs hydrocarbures	4.300 €
Etude ARF	1.094 €
Gardiennage du site	7.000 €
Maintenance Video Surveillance	4 880 €
Maintenance Desautel	4.898 €
TOTAL	34 975 €

Formation et Information :

Date	Thème	Participants	Bilan formation
26/11/09	Incendie extinction par <u>Desautel</u>	Ensemble du personnel	Formation pratique et théorique - reste à réaliser manipulation RIA sur site de Longvic
10/05/09	Tests d'exutoires	10	Formation à l'utilisation des exutoires
Au cours de l'année	Sécurité - Présentation du site et des zones sensibles par T. Ecosse	Nouveaux embauchés et entreprises extérieures	Utilisation du support "formation sécurité" et visite du site avec l'intéressé

Compte rendu des incidents

Pas d'accident en 2009.

Date	Localisation	Description de l'anomalie	Réponse apportée
4.06.09	Local Tech Incendie	Asservissement vannes Groupe motopompe en cas d'oubli de réouverture de la vanne après essais. Un défaut remontera à la télésurveillance + signal sonore	Dessautel
4.06.09	L4 Local Palettes	Suite à plusieurs déclenchements intempêtes de l'alarme intrusion avec appel de la personne d'astreinte	Changement du contacteur sur porte zone 139 (Dessautel)
4.08.09	Couloir Phytos	Remplacement RIA contre cellule Tox. Afin de diminuer les risques d'accrochage avec le retract mise en place d'une barrière de protection	Intervention de JM MEREY
7.09.09	Cellule Tox	Rampe d'éclairage en Panne Allée C.D	Appel société Artémis
21.09.09	Cellule Tox	Rampe d'éclairage en Panne Allée C.D	Intervention de la société Artémis + nacelle défaut connexion corrigé
21.09.09	L1	Derangement boitier report Gaz-Bureau QUAI	Appel SIEMENS
5.10.09	L1	Derangement boitier report Gaz-Bureau QUAI	Intervention SIEMENS remplacement batterie de secours
26.10.09	Bassin de rétention	Contrôle de l'étanchéité des bassins de rétention	Contrôle des étanchéités des bassins par DEKRA
06.11.09	Phytos couloir accès Cellules	RIA et porte de secours D1 sans protection en cas de choc avec chariot	Mise en place d'une potence avec des chaînes qui détournent les chariots. J.M. MEREY
Date	Localisation	Description de l'anomalie	Réponse apportée
13.11.09	C2 - C3	Absence de marquage des Zones de stockage et des allées de circulations	Intervention de la société TRACONET
13.11.09	L4 Local Palettes	Sortie de la L4 dangereuse Absence de visibilité	Installation d'un miroir permettant de sécuriser les mouvements des chariots.
5.20.11	C2 -C3 QUAI	Stockage à plat et en masse de nombreuses références au sol	Mise en place de nouveau RACKS afin d'optimiser le stockage, limiter le percement et la chute de palettes gerbées.
03.12.09	Porte coupe feu quai C6	Manque de visibilité avec les chariots	Mises en place d'un miroir d'angle
21.12.09	Phytos	Portes CF fermés suite à panne automate	Intervention Cocard Automate HS suite à infiltration d'eau.
22.12.09	Cellules phytos	Projection d'eau sur armoire automate d'ouverture et fermeture portes CF	Intervention gnt COCARD Commande d'un nouvel automate.

Bilan du SGS

Exercice PPI effectué le 07/04/09

Objectifs de cet exercice :

- vérifier les bons réflexes du personnel de la plate-forme
- vérifier la fonction du directeur des secours, notamment les phases de transmissions des informations entrées et sorties
- identifier les points d'améliorations

Les conclusions de l'exercice PPI :

- La réactivité du personnel du siège doit être améliorée.
- La régulation du trafic à l'entrée du site fera l'objet d'un point d'amélioration (accueil des pompiers).

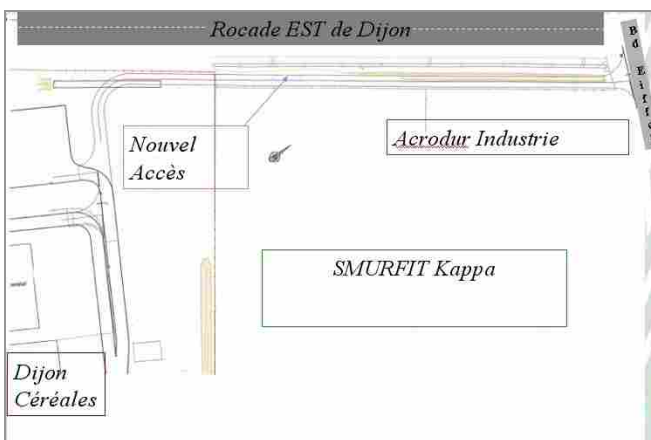
Projet de sécurisation de l'accès au site

Suite à la collision entre un train et un poids lourd se rendant sur le site le 3 juillet 2008, Dijon Céréales a envisagé une nouvelle voie d'accès au site : le chemin de clôture bordant la rocade Est constitue ce futur chemin d'accès pour les camions (tandis que les voitures accèderont toujours par l'entrée actuelle).

Pourquoi créer un nouvel accès ?

- sécuriser l'entrée des poids lourds sur le site
- diminuer le risque de collision
- éviter un nouvel accident

Description du projet :



Détails du projet : les dossiers administratifs sont en cours de rédaction. L'étude technique a été réalisée et validée par l'ensemble des services concernés (mise en rétention de la voirie). Le coût est d'environ 350 000 euros, à la charge de l'entreprise.

La gestion de l'accès à Dijon Céréales :

La gestion de la circulation

- accès par la gauche ou la droite
- sortie du site uniquement par la droite

Le devenir de l'entrée Bd Beauregard

- réservé aux véhicules légers
- installation d'un portique limiteur de hauteur

Programme d'objectifs de réduction des risques :

- Finalisation du projet nouvel accès (début des travaux en juin)
- Formation du personnel aux risques chimiques
- Renouvellement aux formations secouristes
- Exercice inopiné d'évacuation des salariés
- Intégration de deux nouvelles personnes d'astreinte

Question / réponse :

M. DELAULLE : la qualification des chauffeurs de poids lourds qui interviennent dans les 3 sociétés est-elle contrôlée ?

Dijon Céréales : les chauffeurs du groupe sont formés et habilités tous les 5 ans. Les habilitations des chauffeurs extérieurs sont également contrôlées. La conformité du véhicule est également vérifiée.

Raffinerie du Midi : protocole de sécurité avec l'ensemble des transporteurs et validité de la formation obligatoire APTH (transport hydrocarbures) sont vérifiés à chaque transport, ainsi que la conformité du véhicule.

Entrepôt Pétrolier de Dijon : même procédure que Raffinerie du Midi. Un système permet de bloquer l'accès au site aux chauffeurs non habilités. Par ailleurs, tout nouveau chauffeur suit un module de formation (vidéo + quizz).

2/ Présentation des inspections réalisées par la DRIRE et des actions menées depuis la dernière réunion du CLIC

M. TIMOTIJEVIC présente ce point.

2.1/ Raffinerie du Midi

Inspection du 23 juillet 2009

Examen du bilan annuel

Incidents – accidents survenus sur le site

Contrôles de mesures de maîtrise du risque (MMR) relatives aux écrans flottants et détecteurs anti-débordement de bacs

Vérification du SGS

Vérification du respect de dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 août 2001

> Site convenablement exploité sur le plan environnemental

Remarques réalisées :

Amélioration nécessaire dans la présentation de la note de synthèse annuelle

Meilleure prise en compte des débordements de citernes lors des remplissages

Contrôle trimestriel de l'état des écrans flottants alors que disposition mensuelle prévue

Nécessaire validation des rapports réalisés par des organismes tiers (exemple du rapport APAVE)

La perméabilité du bassin d'orage est à réaliser

Nécessité de mettre la cuve d'émulseur sur rétention

Une formalisation (fiche de vie) du contrôle des organes de protection contre la foudre est à réaliser

Inspection du 1er février 2010

Inspection inopinée

Objectif : visualiser les conditions d'exploitation du dépôt en période de froid et de neige importante

> Site efficacement déneigé

> Réseau d'extinction mis hors gel

Remarques réalisées :

Plusieurs détecteurs hydrocarbure pris dans la glace

Présence d'une couche de 4cm de glace dans la rétention de l'URV (soit près de la moitié de la rétention)

Une fuite constatée au niveau d'un flexible de dépotage des wagons

Mauvais fonctionnement d'un bouton d'arrêt d'urgence, faux contact ayant entraîné la mise en sécurité du site.

2.2/ Entrepôt Pétrolier de Dijon

Inspection du 3 juillet 2009

Examen du bilan annuel

Incidents – accidents survenus sur le site

Contrôles de MMR relatives aux écrans flottants et détecteurs anti-débordement de bacs

Vérification du SGS

Vérification du respect de dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 août 2001

> Site convenablement exploité sur le plan environnemental

Remarques réalisées :

Un agent de gardiennage n'a pas participé aux exercices

> plan d'action permettant d'assurer la participation de tous au « scénario gardien »

Justification de la hauteur d'eau que les écrans flottants peuvent supporter

> justification apportée par l'exploitant

Mauvaise date affichée sur le PC enregistrant l'activité orageuse

> Modifications apportées de manière à garantir l'exactitude des données enregistrées

Inspection du 1er février 2010

Inspection inopinée

Objectif : visualiser les conditions d'exploitation du dépôt en période de froid et de neige importante

> Site efficacement déneigé

> Réseau d'extinction mis hors gel

Remarques réalisées :

Plusieurs détecteurs hydrocarbure pris dans la glace

3/ Résultats de l'examen de l'étude des dangers préalable au PPRT remise par la société Raffinerie du Midi

M. GRIMAUD rappelle que la phase présentée aujourd'hui se situe en amont de la prescription du PPRT, avec pour objectif la signature de l'arrêté de prescription avant la fin du premier semestre 2010. L'objet de cette réunion est la présentation de l'étude de dangers et l'examen du projet de périmètre d'étude du PPRT.

M. STREIBIG présente ce point et précise qu'il n'est pas tenu compte dans les documents qui suivent de l'étude de réduction des risques à la source, en cours pour le site de Raffinerie du Midi.

La maîtrise des risques industriels

Les 4 piliers de la maîtrise des risques sont :

Maîtrise du risque à la source : Exploitant doit démontrer sa maîtrise du risque par une étude de dangers et un système de gestion de la sécurité (SGS)

Maîtrise de l'urbanisation : Sur le territoire, limiter le nombre de personnes exposées en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux

Maîtrise des secours : Exploitant et pouvoirs publics établissent les plans de secours

Information et concertation : Visite de site, réunions d'informations, CLIC...

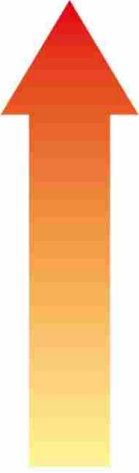
L'étude de dangers

- Réalisée sous la responsabilité de l'exploitant (fait partie de la demande d'autorisation d'exploiter) et révisée tous les 5 ans pour les sites Seveso Seuil Haut
- Démonstration de la maîtrise des risques
- Présentation des moyens mis en œuvre pour y parvenir
- Examens et quantification des phénomènes dangereux susceptibles de se produire (arrêté ministériel du 29/09/2005)

4 paramètres pour évaluer le danger :

- Probabilité
- Cinétique
- Intensité
- Gravité

3.1/ La probabilité (5 niveaux)

	Niveaux	Probabilité qualitative	Fréquence
	A : TRES FORTE	<u>Évènement courant</u>	
	B : FORTE	<u>Évènement probable</u>	100 ans
	C : ELEVEE	<u>Évènement improbable</u>	1 000 ans
	D : MOYENNE	<u>Évènement très improbable</u>	10 000 ans
	E : FAIBLE	<u>Évènement possible mais extrêmement peu probable</u>	100 000 ans

3.2/ La cinétique (une histoire de vitesse)

Elle est évaluée en fonction des possibilités de mise à l'abri des populations. Une cinétique rapide indique que la population ne pourra pas être mise à l'abri à temps, au contraire de la cinétique lente.

3.3/ L'intensité des effets (4 niveaux)

3 types d'effets possibles :

- Suppression (explosion)
- Toxicité (perte de confinement)
- Thermique (incendie)

L'intensité s'évalue en terme de seuils d'effets sur l'homme :

Effets létaux significatifs (SELS) : 5 % des personnes impactées sont susceptibles de décéder

Effets létaux (SEL) : 1 % des personnes impactées sont susceptibles de décéder

Effets irréversibles (SEI) : effets potentiels pour la santé des personnes

Effets indirects (bris de vitre) : concernent uniquement la surpression

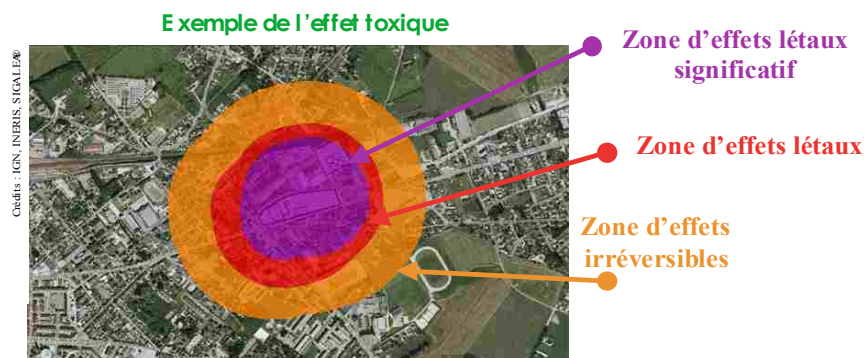
L'intensité des effets :

Seuils des effets sur l'homme	TYPES D'EFFETS		
	Thermiques	Toxiques	Surpression
LETAUX SIGNIFICATIFS (SELS)	8 kW/m² ou (1 800 kW/m²)^{4/3.s}	CL 5%	200 mbar
LETAUX (SEL)	5 kW/m² ou (1 000 kW/m²)^{4/3.s}	CL 1%	140 mbar
IRREVERSIBLES (SEI)	3 kW/m² ou (600 kW/m²)^{4/3.s}	SEI	50 mbar
INDIRECTS (bris de vitres)			20 mbar

Exemple de cartographie :

Le des sous des cartes

Pour chaque type d'effets, on fait figurer les zones d'effets autour du site



3.4/ La gravité (5 niveaux)

On distingue 5 niveaux de gravité en fonction du nombre de personnes exposées

Zones d'effets (Intensité)

	Zones d'effets (Intensité)		
	LETAUX SIGNIFICATIFS (SELS)	LETAUX (SEL)	IRREVERSIBLES (SEI)
DESASTREUSE	> 10	> 100	> 1000
CATASTROPHIQUE	1 à 10	10 à 100	100 à 1000
IMPORTANTE	1	1 à 10	10 à 100
SERIEUSE	0	1	1 à 10
MODEREE	0	0	< 1

↑ GRAVITE

La gravité se détermine en fonction du nombre de personnes qui pourrait être impacté.

Dans l'étude des dangers sont croisées la probabilité et la gravité de chaque phénomène dangereux sur une grille dite MMR (Mesure Maîtrise des Risques). Ceci détermine l'acceptabilité du site dans son environnement :

probabilité \ gravité	FAIBLE E	MOYENNE D	ELEVEE C	FORTE B	TRES FORTE A
DESASTREUSE					
CATASTROPHIQUE					
IMPORTANTE					
SERIEUSE					
MODEREE					

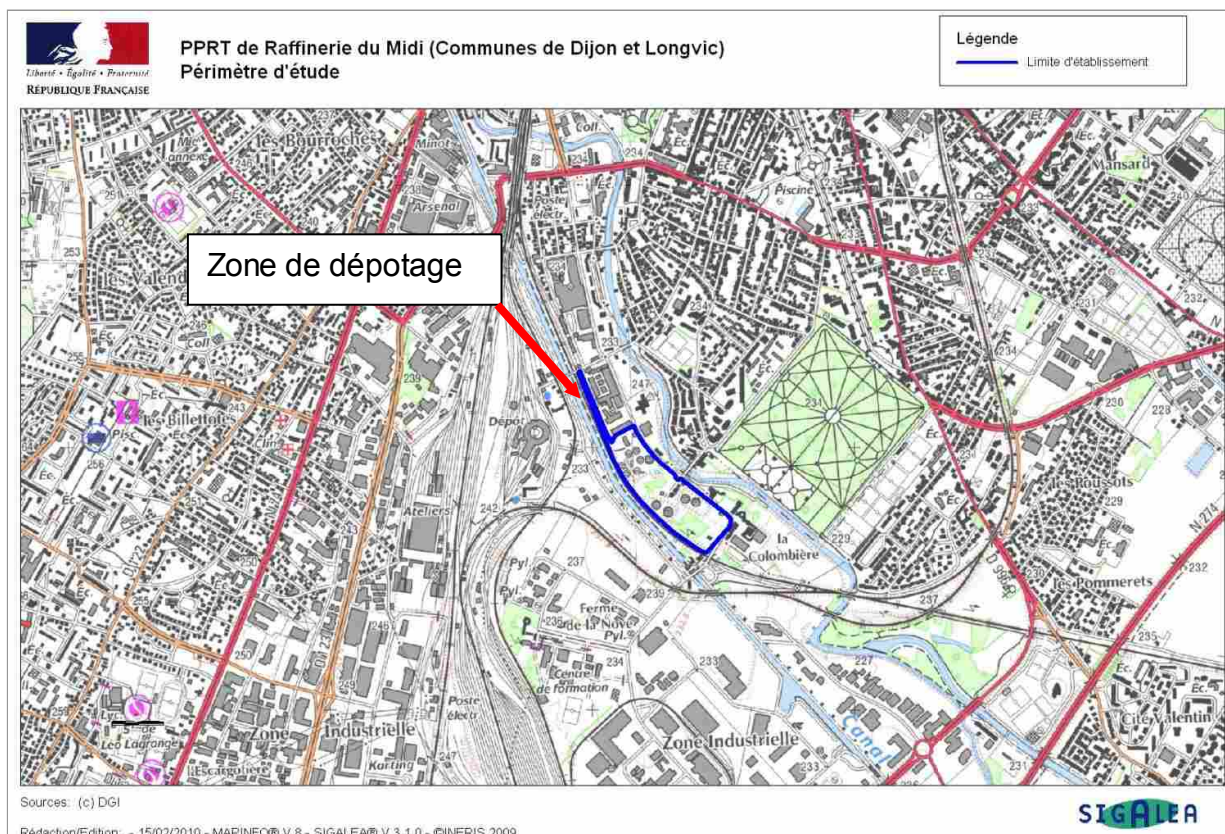
Risque trop élevé

Risque à réduire

Risque moindre

Si un phénomène se trouve en zone rouge, l'exploitant devra proposer des mesures afin de réduire ce risque.

Localisation de l'établissement Raffinerie du Midi



L'établissement est situé le long du canal de Bourgogne, dans une zone présentant une relative densité en terme d'urbanisation. Au sud du site se trouvent tous les bacs contenant des hydrocarbures de type C (gazoles et fiouls). Les produits de catégorie B (essences) sont stockés au nord du site. L'établissement est uniquement fourni par wagons citernes. La zone de dépotage se trouve au nord du site le long de la voie ferrée.

Les potentiels de dangers de l'établissement

Stockage de liquides inflammables :
Liquides de catégories B (Essence) et C (Fiouls et Gazoles)

Types d'effets redoutés

- Incendies
- Explosions (bacs, wagons)
- UVCE (explosion d'un nuage de vapeurs dans un milieu non confiné)

Synthèse de l'étude de dangers

L'étude de dangers (EDD) a été remise en février 2009 (actualisation quinquennale) et comprend les présentations suivantes :

- Établissement
- Environnement
- Potentiels de dangers
- Différents scénarios menant à un accident majeur
- Cotation en probabilité, cinétique, intensité, gravité des phénomènes

Son instruction a fait l'objet d'échanges et d'amendements.

L'exploitant a identifié 55 phénomènes dangereux évalués en terme de Probabilité, Intensité, Gravité et Cinétique.

L'exploitant a proposé l'agrégation de certains de ces phénomènes conduisant à 30 phénomènes ayant des effets à l'extérieur :

- 20 de type « incendie »
- 10 de type « explosion »

Phénomènes retenus :

Scénario	Type de phénomène	Probabilité	Gravité
Explosion du bac 32	Surpression	D	Sérieux
Explosion du bac 50	Surpression	D	Important
Explosion du bac A	Surpression	E	Important
Explosion du bac B	Surpression	E	Important
Explosion du bac C	Surpression	E	Important
Explosion du bac D	Surpression	E	Sérieux
Feu de l'aire de dépotage des wagons-citernes	Thermique	E	Désastreux
Feu de l'aire PCC	Thermique	E	Catastrophique
Feu de bac 50	Thermique	C	Sérieux
Feu de bac A	Thermique	E	Modéré
Feu de bac C	Thermique	E	Modéré
Feu de sous-cuvette bac 50	Thermique	E	Catastrophique
Feu de sous-cuvette bac A	Thermique	E	Catastrophique
Feu de sous-cuvette bac B	Thermique	E	Catastrophique
Feu de sous-cuvette bac C	Thermique	E	Catastrophique
Scénario	Type de phénomène	Probabilité	Gravité
Feu de sous-cuvette bac D	Thermique	E	Catastrophique
Feu de sous-cuvette bacs 30, 31 et 32	Thermique	E	Sérieux
UVCE de l'aire de dépotage des wagons-citernes	Surpression	E	Désastreux
UVCE de l'aire de dépotage des wagons-citernes	Thermique	E	Désastreux
UVCE de l'aire PCC	Surpression	D	Important
Feu de cuvette n° 2	Thermique	E	Catastrophique
Feu de cuvette n° 4	Thermique	E	Catastrophique
Feu de cuvette n° 5	Thermique	E	Catastrophique
Boule de feu du bac A	Thermique	E	Important
Boule de feu du bac B	Thermique	E	Important
Boule de feu du bac C	Thermique	E	Sérieux
Boule de feu du bac D	Thermique	E	Sérieux
UVCE de cuvette n° 2 lié au débordement du bac 50	Surpression	D	Désastreux
UVCE de cuvette n° 2 lié au débordement du bac 50	Thermique	D	Désastreux
Explosion d'un wagon-citerne	Surpression	E	Sérieux

Les probabilités se situent entre C et E.

Acceptabilité du site : on peut voir que deux des scénarios sont cotés "désastreux" (gravité la plus importante) en terme de gravité : il s'agit de phénomènes d'UVCE liés au débordement de la cuvette du bac 50. Avec une probabilité "D", ce scénario se situe en case « non » (dans la zone rouge), des adaptations sont donc nécessaires. L'exploitant doit faire des propositions complémentaires dans l'étude de dangers afin de réduire le risque.

Il a été décidé de proposer néanmoins un périmètre d'étude pour le PPRT, en cohérence avec le guide méthodologique, dans la mesure où le PPRT peut permettre de résorber le problème. 2 solutions sont à examiner en fonction de la situation constatée : réduction du risque à la source par l'exploitant ou maîtrise de l'urbanisation.

Phénomènes écartés du PPRT

L'exploitant a proposé d'écartier les phénomènes liés à la rupture brutale d'un bac car c'est un accident possible mais à probabilité très faible.

La DREAL proposera un arrêté prescrivant une étude visant à déterminer les zones d'effets à retenir dans le PPI.

Phénomènes retenus

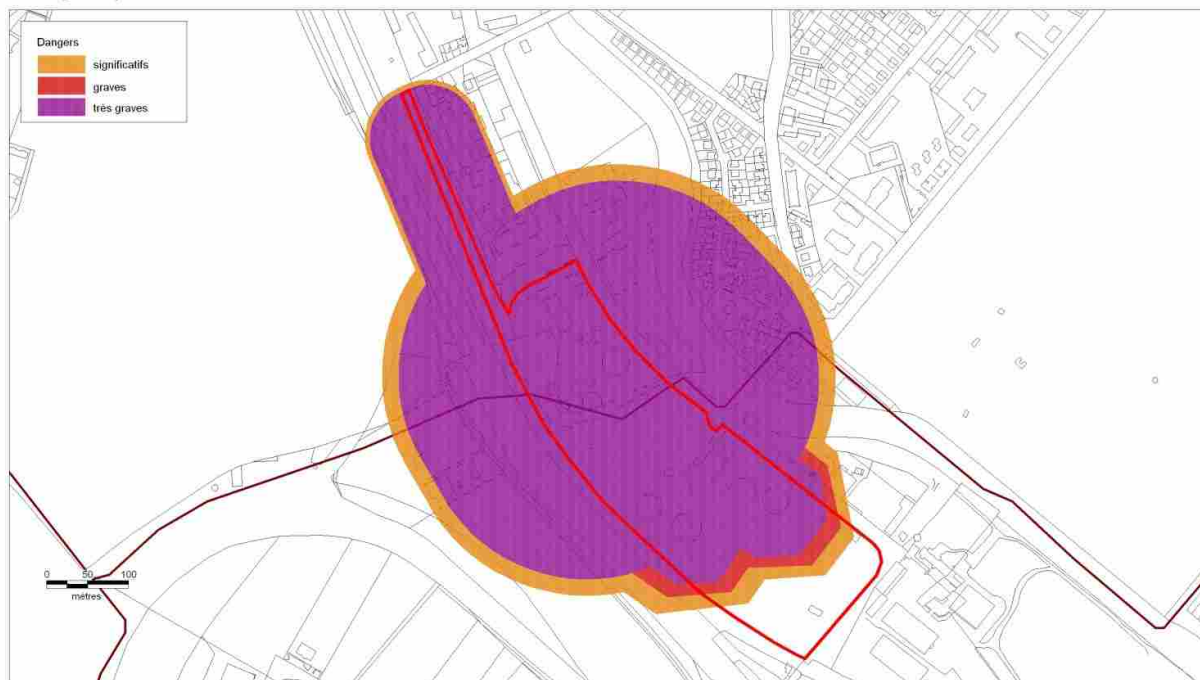
Effets thermiques

- Phénomènes de Boil Over en couche mince : boule de feu due à la vaporisation d'une couche d'eau située sous un liquide en feu (dans un bac)
- UVCE
- Feu de cuvette
- Feu de bacs
- Feu au dépotage wagons
- Feu aux additifs

Carte : effets thermiques



PPRT de Dijon - Longvic (Raffinerie du Midi)
Enveloppes des effets thermiques à cinétique rapide potentiels



Sources: ©DGI

Rédaction/Édition: - 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

SIGALEA

Effets de surpression :

- Explosion de bac
- Explosion de wagon
- Explosion de camion
- UVCE

Carte : effets de surpression

PPRT de Dijon - Longvic (Raffinerie du Midi)
Enveloppes des effets de surpression à cinétique rapide potentiels



Sources: ©DGI

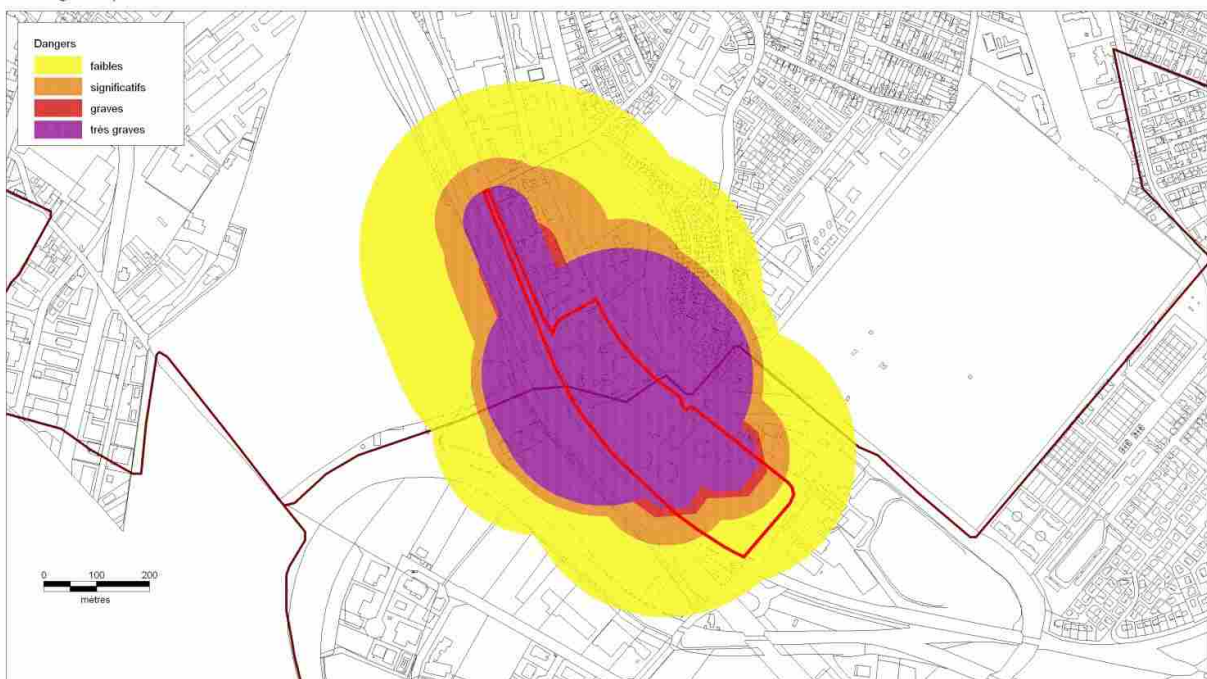
Rédaction/Édition: - 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

SIGALEA

Le phénomène UVCE est celui qui dimensionne principalement les distances d'effets.

Carte : tous types d'effets

PPRT de Dijon - Longvic (Raffinerie du Midi)
Enveloppes des intensités tous types d'effets à cinétique rapide confondus



Sources: ©DGI



Rédaction/Édition: - 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

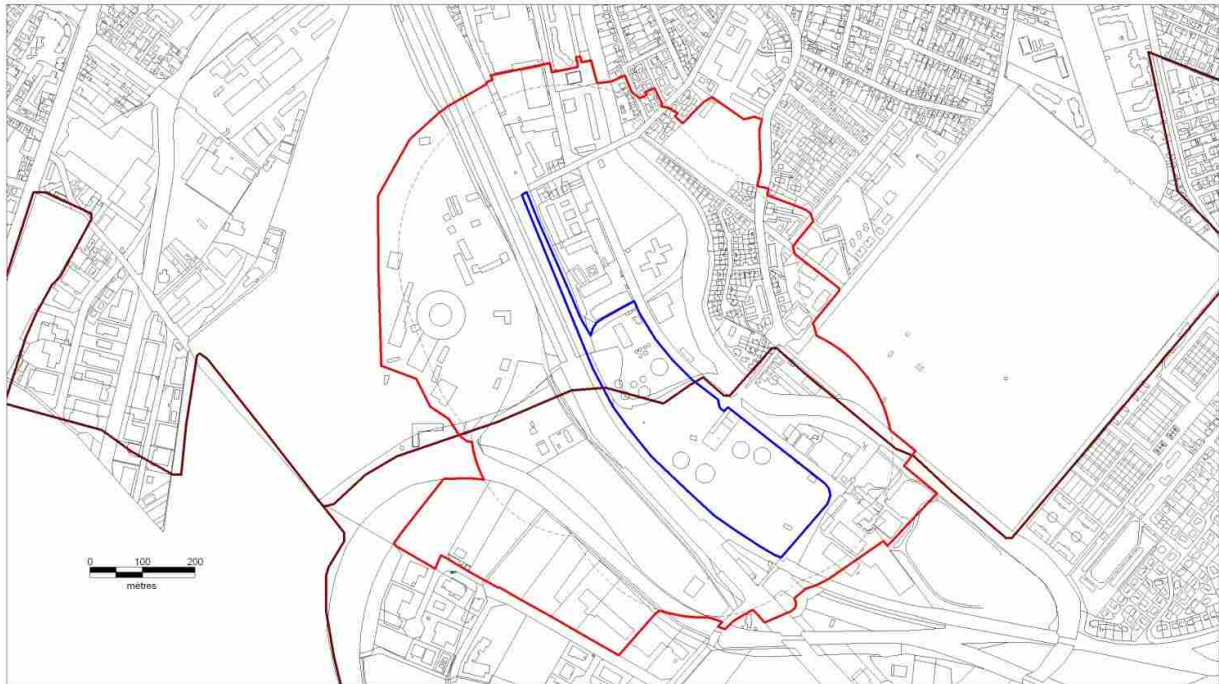
SIGALEA

Périmètre d'étude proposé :



PPRT de Raffinerie du Midi (Communes de Dijon et Longvic)
Périmètre d'étude

Légende
 Etablissement
 Périmètre d'étude



Sources: (c) DGI

Rédaction/Édition: - 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

SIGALEA

Il a été décidé d'inclure l'ensemble de la parcelle dès lors qu'une partie de celle-ci était impactée, notamment en zone urbanisée.

Discussion :

M. GRIMAUD précise qu'un PPRT montre notre capacité à réagir face aux risques notamment au travers de la prévention. Il précise qu'en fonction de la maîtrise des dangers à la source, il peut y avoir évaluation du PPRT.

M. PRIBETICH retient qu'un phénomène se situe dans la zone "non" du tableau MMR, et qu'à ce titre – avant de réglementer des zones – il doit être procédé à une réduction du risque par l'exploitant. Par ailleurs il est de la responsabilité de l'ensemble de tous les acteurs d'informer la population résidente de la nature des risques, même si l'urbanisation du secteur est bloquée. Pour cela la mairie souhaite disposer de cartes précises à présenter et à intégrer à l'éco-PLU. Les mesures retenues seront ensuite intégrées à l'éco-PLU de l'agglomération.

M. GRIMAUD précise que les travaux à mener par l'administration et l'exploitant sont menés de front.

M. BASTIDE signale qu'en parallèle de l'étude de dangers déjà réalisée, une étude des possibilités de réduction du risque à la source pour les phénomènes d'UVCE liés au débordement du bac 50 a été menée. Des solutions concrètes ont été proposées, permettant de ne plus se situer en "non" tout en continuant à exploiter. Il s'agit d'une analyse de risques détaillée, transmise à l'administration. Il n'est actuellement pas possible d'appliquer la configuration proposée par le groupe, en raison de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en vigueur : celui-ci prend en compte un effet boil over allant jusqu'à 900 m, ce qui n'est plus le cas. L'entreprise souhaite pouvoir effectuer ces aménagements et réduire ainsi le risque.

Pour M. VANDERSPEETEN, l'étude des dangers représente la situation actuelle du site. Le PPRT offre 2 possibilités d'évolution de la situation : supprimer ou réduire le risque ou supprimer les enjeux en réduisant le nombre de personnes présentes dans cette zone

"rouge". La société propose une réaffectation des cuves permettant une diminution du risque : à ce jour aucun élément ne semble défavorable à une révision de l'autorisation d'exploiter.

M. BASTIDE précise que le dossier de demande a été déposé en préfecture au mois de janvier. Il s'agit concrètement de réaffecter certains bacs à grade B (essence, le plus à risque) en grade C (diesel et fioul, qui n'entraînent pas d'UVCE).

A la question de M. GRIMAUD sur la transcription de cette évolution proposée, M. VANDERSPEETEN répond qu'à ce stade de l'étude on voit une diminution des zones d'effets, aussi il semble que cette évolution ne constitue pas une modification notable de l'exploitation. Dans ce cas, cette proposition devrait pouvoir être encadrée par une modification des prescriptions prises par arrêté complémentaire sans qu'il soit nécessaire de présenter ce dossier en enquête publique.

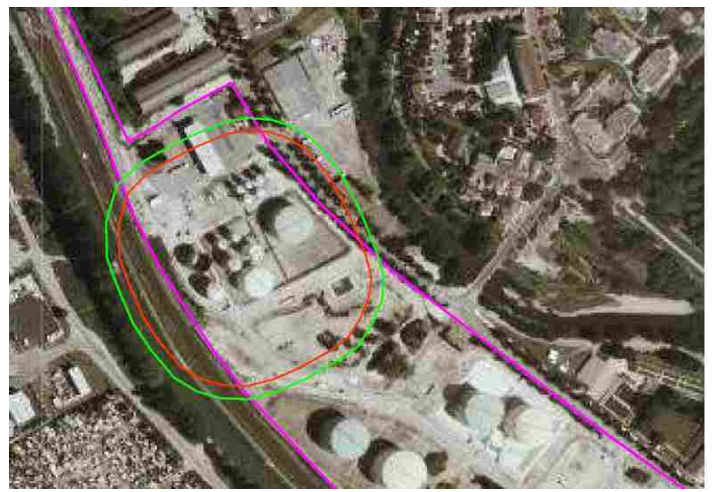
M. PRIBETICH souhaite une prise en compte rapide de cette évolution visant à améliorer la situation.

M. GRIMAUD propose l'inscription de la modification de l'établissement au prochain CODERST.

M. BASTIDE présente 2 cartes montrant la réduction du risque :



1/ Effets thermiques : Situation existante



2/ Effets thermiques : Réduction des risques, impact du projet

4/ Résultats de l'examen de l'étude des dangers préalable au PPRT remise par la société Entrepôts Pétroliers de Dijon

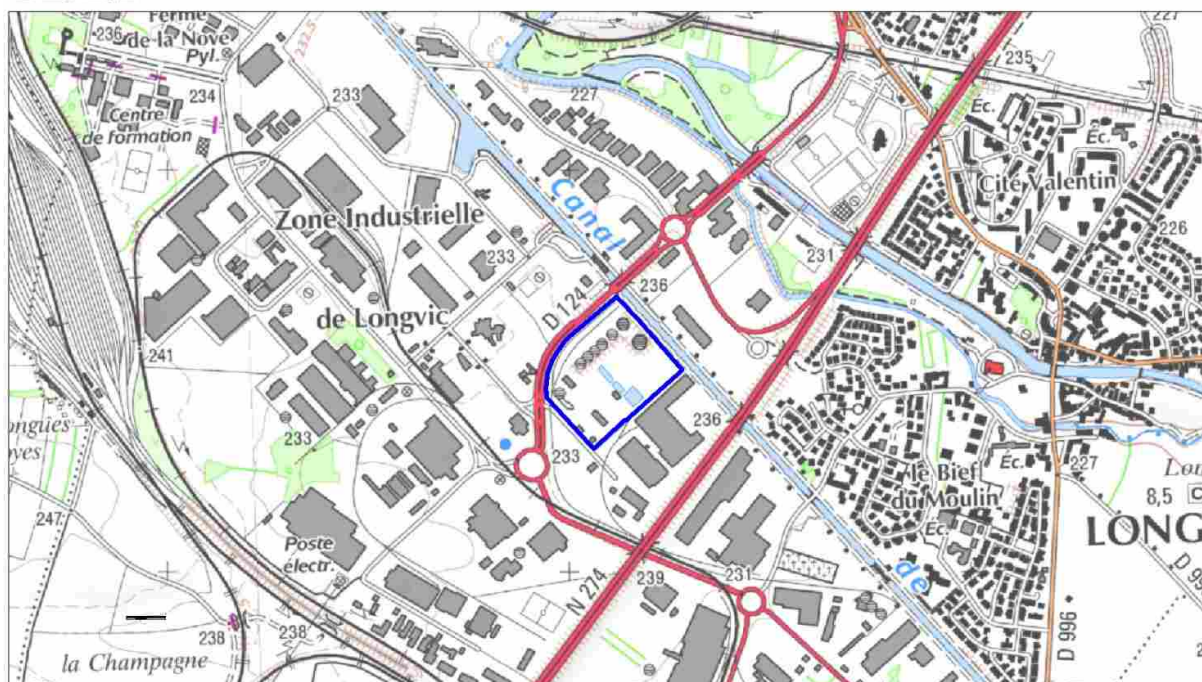
M. STREIBIG présente ce point.

Localisation de l'établissement



PPRT Entrepot pétrolier de Dijon (Commune de Longvic)
Périmètre d'étude

Légende
— Limite d'établissement



Sources : (c) DGI

Rédaction/Édition : 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

SIGALEA

Les potentiels de dangers de l'établissement

Stockage de liquides inflammables :
Liquides de catégories B (Essence) et C (Fiouls et Gazoles)

Types d'effets redoutés

- Incendies
- Explosions (bacs, wagons)
- UVCE (explosion d'un nuage de vapeurs dans un milieu non confiné)

Synthèse de l'étude de dangers

L'étude de dangers (EDD) a été remise en 2006. L'instruction a fait l'objet d'échanges et amendements (compléments remis en 2008 et 2009) et comprend les présentations suivantes :

- Établissement
- Environnement
- Potentiels de dangers
- Différents scénarios menant un accident majeur
- Cotation en probabilité, cinétique, intensité, gravité des phénomènes

L'exploitant a identifié 43 phénomènes dangereux évalués selon les 4 critères : Probabilité, Intensité, Gravité et Cinétique.

L'exploitant a proposé l'agrégation de certains de ces phénomènes conduisant à 26 phénomènes ayant des effets à l'extérieur :

- 14 de type « incendie »
- 12 de type « explosion »

Phénomènes retenus :

Scénario	Type de phénomène	Probabilité	Gravité
Feu de sous-cuvette A	Thermique	D	Important
Feu de sous-cuvette B	Thermique	E	Important
Feu de cuvette AB	Thermique	E	Important
Feu de caniveau	Thermique	E	Important
Explosion du réservoir 13	Surpression	D	Sérieux
Explosion du réservoir 14	Surpression	D	Sérieux
Explosion du réservoir 15	Surpression	D	Sérieux
Explosion du réservoir 16	Surpression	D	Sérieux
Explosion du réservoir 17	Surpression	E	Sérieux
Explosion du réservoir 18	Surpression	E	Sérieux
Explosion du réservoir 19	Surpression	E	Important
Feu du réservoir 18	Thermique	E	Modéré
Feu du réservoir 19	Thermique	E	Modéré

Phénomènes retenus (suite) :

Scénario	Type de phénomène	Probabilité	Gravité
Boule de feu du réservoir 17	Thermique	E	Catastrophique
Boule de feu du réservoir 18	Thermique	E	Catastrophique
Boule de feu du réservoir 19	Thermique	E	Catastrophique
UVCE suite à épandage dans cuvette	Surpression	D	Catastrophique
UVCE au stockage suite à épandage dans cuvette	Thermique	D	Catastrophique
UVCE au stockage suite à épandage dans cuvette	Thermique	E	Désastreux
UVCE au PCC source	Surpression	D	Sérieux
UVCE à l'embranchement fer	Surpression	E	Catastrophique
UVCE suite à débordement de bac	Surpression	E	Catastrophique
UVCE par débordement de bac – sous cuvette A	Thermique	E	Désastreux
Explosion de wagon citerne	Surpression	E	Catastrophique
Feu nappe suite à rupture bac	Thermique	E	Désastreux
Flash suite à rupture de bac	Thermique	E	Désastreux

Phénomènes écartés du PPRT

La DREAL propose d'écarter les phénomènes liés à la rupture brutale d'un bac car c'est un accident possible mais à probabilité très faible.

La DREAL proposera un arrêté prescrivant une étude visant à déterminer les zones d'effets à retenir dans le PPI.

Phénomènes retenus

Effets thermiques :

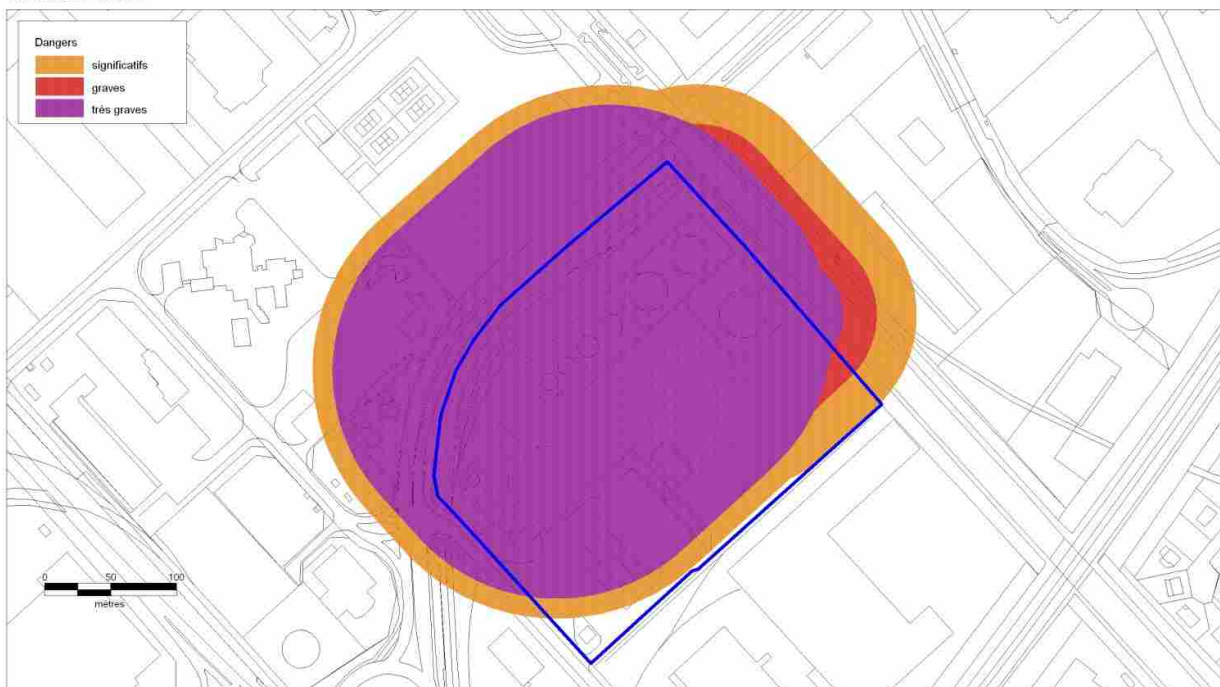
- Phénomènes de Boil Over en couche mince : boule de feu due à la vaporisation d'une couche d'eau située sous un liquide en feu (dans un bac)
- UVCE
- Feu de cuvette
- Feu de bacs
- Feu au dépotage wagons
- Feu aux additifs

Effets de surpression

- Explosion de bac
- Explosion de wagon
- Explosion de camion
- UVCE



PPRT de Longvic (Entrepot pétrolier de Dijon) Enveloppes des effets thermiques à cinétique rapide potentiels



Sources: (c) DGI

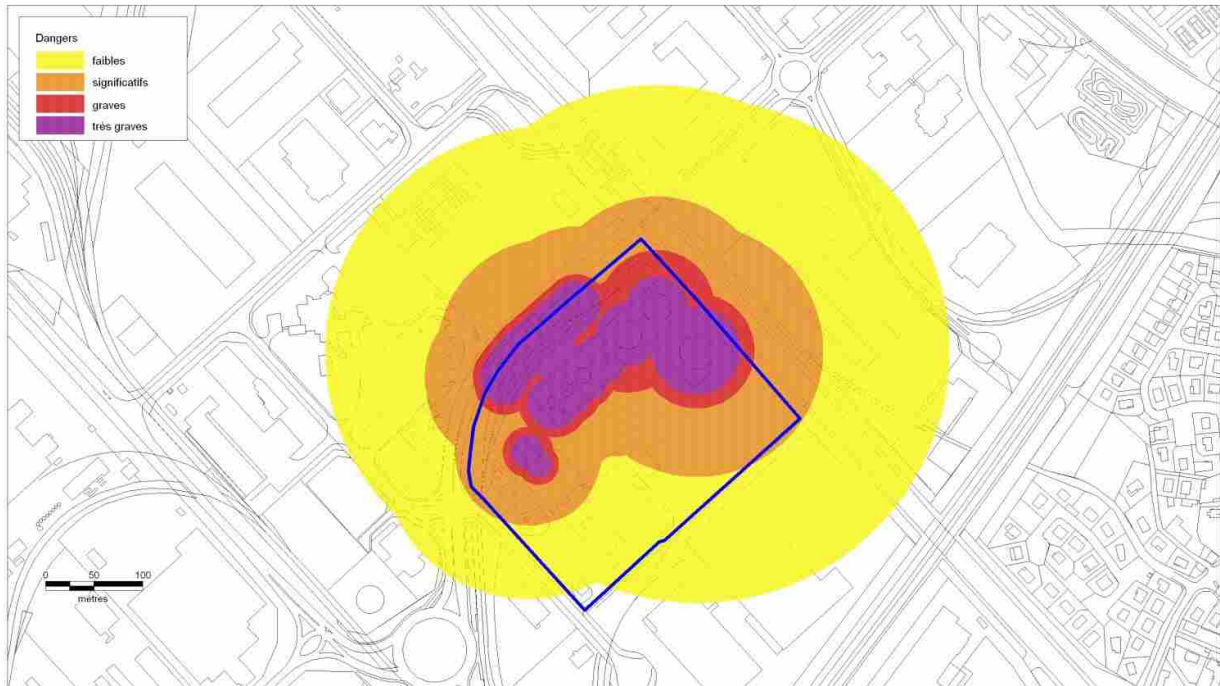
Rédaction/Édition: - 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

SIGALEA

Carte : effets de surpression



PPRT de Longvic (Entrepot pétrolier de Dijon)
Enveloppes des effets de surpression à cinétique rapide potentiels



Sources: (c) DGI

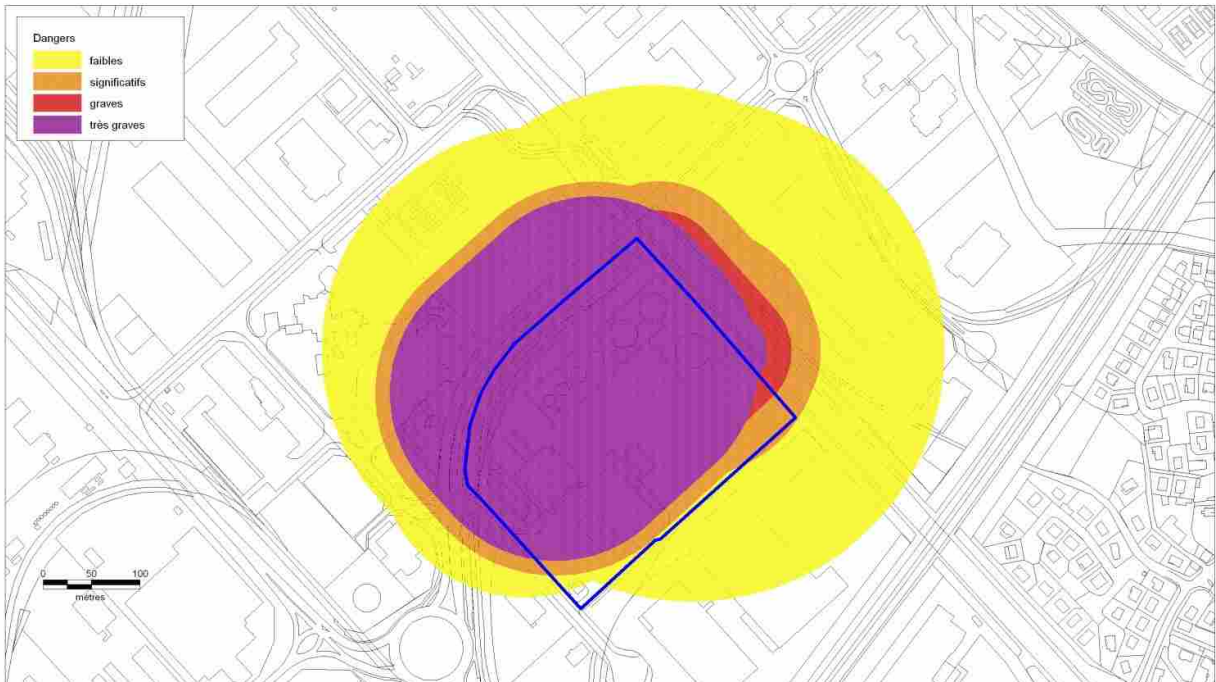
Rédaction/Édition: - 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009



Carte : tous types d'effets



PPRT de Longvic (Entrepot pétrolier de Dijon)
Enveloppes des intensités tous types d'effets à cinétique rapide confondus



Sources: (c) DGI

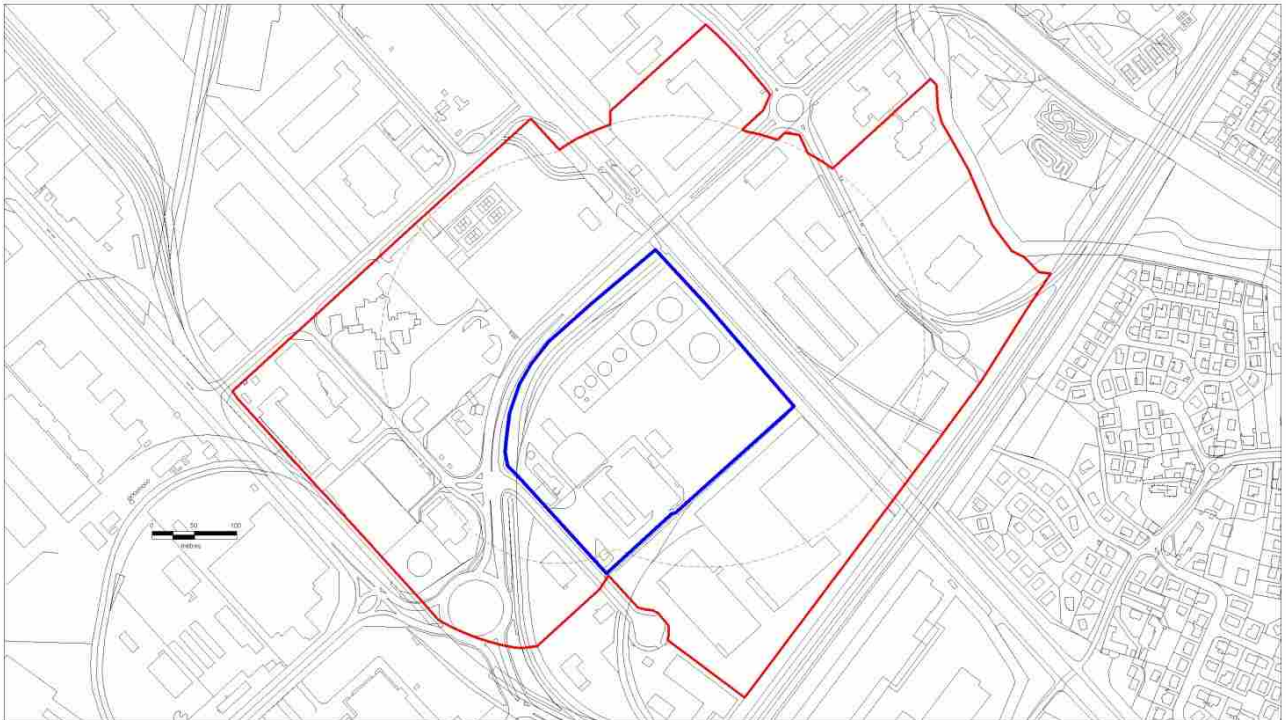
Rédaction/Édition: - 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009



Périmètre d'étude proposé :

PPRT Entrepot pétrolier de Dijon (Commune de Longvic)
Périmètre d'étude

Légende
 Etablissement
 Périmètre d'étude



Sources: (c) DGI

Rédaction/Édition: 15/02/2010 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

SIGALEA

M. CHAILLAS précise que le périmètre est conditionné par la taille des parcelles : l'établissement se situe ici dans un environnement de grandes parcelles.

M. GRIMAUD acte la proposition des deux périmètres d'étude présentés qui seront annexés aux arrêtés de prescription. En parallèle, les travaux seront menés concernant l'évolution de l'installation de Raffinerie du Midi, avec présentation au CODERST.

Mme VACHER souhaite connaître les modalités de la concertation et les possibilités de surseoir à statuer. En effet, l'éco-PLU sera validé avant la mise en œuvre du PPRT : quid des parcelles concernées par le périmètre d'étude ?

Pour cela, elle souhaite une organisation de l'information sur les avancées du PPRT.

M. GRIMAUD souligne la nécessité d'informer la population sur les risques ; l'article R111-2 du code de l'urbanisme permet de les prendre en compte en matière d'autorisation de permis de construire. Le périmètre d'étude présenté aujourd'hui est un périmètre d'étude dont les aléas contenus pourront être revus en fonction des nouvelles études (réduction des risques).

L'ordre du jour étant épuisé, M. GRIMAUD remercie l'assistance pour sa participation et clôt la séance.

Le président

Signé : Alexander GRIMAUD